



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 9 février 2026
Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de suffrages exprimés : 33 dont : 5 pouvoirs	

SEANCE DU 17 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Bussières-et-Pruns.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Vanessa ROLLET, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Loïc CHATARD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_039 : Gens du voyage - Renouvellement des conventions d'occupation précaire sur l'AGV de Maringues

Domaine et Patrimoine - Actes de gestion du domaine privé

Rapporteur : Jean-Jacques MATHILLON

Vu l'arrêté du 2 janvier 2023, fermant l'aire d'accueil des gens du voyage de Maringues,

Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoyant la transformation de cette aire en terrains adaptés,

Vu la délibération n°2025_062 du 25 mars 2025 autorisant la signature de conventions d'occupation précaire pour les occupants concernés,

Considérant que les conventions d'occupation précaire consenties arrivent à échéance,

Considérant que le projet de restructuration de l'aire n'est pas suffisamment avancé,

Considérant qu'aucune nouvelle solution de relogement décente ne peut être offerte aux occupants de l'aire d'accueil,

Il est donc proposé d'établir avec les occupants actuels de la parcelle une nouvelle convention d'occupation précaire de l'espace public pour régulariser la situation et permettre de prélever un loyer. Le modèle de convention est annexé à la présente.

Les emplacements seront loués sur la base de 100 euros par mois et par emplacement (2 à 3 caravanes) et 100 euros de provisions pour charges.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **d'accepter le principe de mise en location des terrains correspondant aux anciens emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage de Maringues aux anciens occupants de cette même aire,**
- **de valider le modèle de convention d'occupation précaire de l'espace public comme annexé,**
- **d'autoriser le président à signer les conventions avec les occupants des terrains,**
- **d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 6 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Loïc CHATARD

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement